



90<sup>th</sup> Anniversary  
CCIR/ITU-R Study Groups  
(1927-2017)

## Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative  
**CACE/838**

Le 30 octobre 2017

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT**

Objet : **Commission d'études 6 des radiocommunications (Service de radiodiffusion)**

- **Proposition d'adoption d'un projet de nouvelle Recommandation UIT-R et de 8 projets de Recommandation UIT-R révisée et approbation simultanée par correspondance de ces projets, conformément au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-7 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)**

A sa réunion tenue le 13 octobre 2017, la Commission d'études 6 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance d'un projet de nouvelle Recommandation UIT-R et de 8 projets de Recommandation UIT-R révisée (§ A2.6.2 de la Résolution UIT-R 1-7) et a décidé en outre d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-7. Les titres et résumés des projets de Recommandation figurent dans l'Annexe de la présente lettre. Un Etat Membre qui soulève une objection au sujet de l'adoption d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

La période d'examen durera deux mois, jusqu'au 30 décembre 2017. Si, au cours de cette période, aucun Etat Membre ne soulève d'objection, les projets de Recommandation seront considérés comme adoptés par la Commission d'études 6. En outre, puisque la procédure PAAS est appliquée, l'adoption des projets de Recommandation est considérée comme valant approbation.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats des procédures susmentionnées seront communiqués dans une Circulaire administrative et les Recommandations approuvées seront publiées dans les meilleurs délais (voir <http://www.itu.int/pub/R-REC>).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse : <http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.



François Rancy  
Directeur

#### **Annexe : Titres et résumés des projets de Recommandation**

**Documents :** 6/167(Rév.2), 6/169(Rév.2), 6/172(Rév.1), 6/183(Rév.1), 6/188, 6/190,  
6/201(Rév.1), 6/202(Rév.1), 6/206(Rév.1)

Ces documents sont disponibles en format électronique à l'adresse : <https://www.itu.int/md/R15-SG06-C/en>

#### **Distribution :**

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications
- Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

## Annexe

### Titres et résumés des projets de Recommandation

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[HDR-BARS]

6/169(Rév.2)

#### **Spécifications du modèle test de barres de couleur concernant les systèmes de télévision à grande plage dynamique**

Cette Recommandation définit des modèles tests de référence pour les systèmes de télévision à grande plage dynamique définis dans la Recommandation UIT-R BT.2100.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.814-2

6/167(Rév.2)

#### **Spécifications et méthodes de réglage de la brillance et du contraste des écrans**

Ce projet de révision vise à supprimer la référence aux écrans cathodiques et à ajouter des spécifications relatives aux signaux PLUGE pour la TVUHD et la TV-HDR.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1114-9

6/172(Rév.1)

#### **Systèmes de radiodiffusion sonore numérique de Terre à destination de récepteurs fixes, portatifs ou placés à bord de véhicules fonctionnant dans la gamme de fréquences 30-3 000 MHz**

Ce projet de révision vise à apporter des modifications concernant le Système A et reflétant le fait que la radiodiffusion DAB+ est désormais la méthode de codage audio à privilégier et que le mode de transmission I est l'unique mode restant pour le Système A. Il vise également à présenter un nouveau système radioélectrique numérique, le système CDR (Système H), et à fournir des résultats et une méthode de mesure pour ce système.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1871-1

6/183(Rév.1)

#### **Besoins des utilisateurs concernant les microphones sans fil**

Ce projet de révision permet de mettre à jour le Tableau 2 de l'Annexe 2 et de faire figurer de nouveaux besoins des utilisateurs en ce qui concerne les reportages d'actualités électroniques numériques.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1872-0

6/188

#### **Besoins des utilisateurs concernant le reportage d'actualité électronique numérique**

Ce projet de révision vise à faire figurer des informations liées au débit binaire pour la transmission des signaux TVHD et THUHD qui utilisent le codec faisant l'objet de la Recommandation UIT-T H.265|HEVC et à préciser les paramètres techniques nécessaires pour les signaux sonores. Le titre de la Recommandation est modifié afin que le champ d'application de cette dernière soit clairement énoncé.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.2074-0

6/190

### **Configuration des services, protocole de transport des médias et informations de signalisation concernant les systèmes de radiodiffusion basés sur la norme MMT**

Ce projet de révision vise à faire figurer des descripteurs par ailleurs définis dans la dernière version de la norme ARIB STP-B60. Ils sont adjoints au Tableau A1-3 de la Pièce jointe 1 à caractère informatif intitulée "Informations de signalisation de l'ARIB".

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1196-5

6/201(Rév.1)

### **Codage audio pour la radiodiffusion numérique**

Ce projet de révision vise à ajouter deux nouveaux systèmes de codage audio, le système AC-4 et le système MPEG-H 3D, aux codecs audio de la Recommandation. C'est également l'occasion de mettre à jour les tableaux des Annexes 2 et 6 afin qu'ils soient conformes à la Recommandation UIT-R BS.2051.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1548-4

6/202(Rév.1)

### **Spécifications utilisateur en matière de systèmes de codage audio pour la radiodiffusion numérique**

Ce projet de révision vise à ajouter deux nouveaux systèmes de codage audio, le système AC-4 et le système MPEG-H, à la liste des codecs conformes aux spécifications que contient cette Recommandation, pour une qualité audio intermédiaire et supérieure.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1120-8

6/206(Rév.1)

### **Interfaces numériques pour les signaux en studio**

Ce projet de révision vise à prendre en charge le transport des signaux de télévision HDR au format 1 920 x 1 080 pixels et dont la fréquence d'image va jusqu'à 60 Hz. Les attributions des bits des identifiants de charge utile sont modifiées afin de signaler les caractéristiques de transfert, les représentations des signaux de luminance et de différence de couleur, et la plage de codage numérique.

---